

Document d'Information Communal Sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M.

STE EULALIE D'OLT



Edition 2022

STE EULALIE D'OLT

Certaines communes du territoire national sont confrontées à des risques majeurs à caractères naturels dont les conséquences peuvent être catastrophiques pour la population.

La loi N° 2004- 811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a instauré la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (P C S). Le PCS permet de faire face aux situations de crise et indique les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre.

Le risque majeur auquel la commune de STE EULALIE D'OLT peut être confrontée est l'inondation ; le risque d'inondation dite superficielle fait suite à des pluies abondantes et/ou durables. Les différents secteurs concernés par ce risque sont ceux figurants sur le **document cartographique joint en annexe**.

Les bons réflexes

En cas d'inondation, la mairie de STE EULALIE D'OLT met en place un PC de crise.
Écoutez les consignes des autorités,
suivez les réflexes ci-après

Avant : se tenir au courant de l'évolution,
déplacer les véhicules stationnés sur les quais,
faire une réserve d'eau potable
rassembler les papiers officiels, médicaments, argent en vue d'une évacuation,
fermer portes et fenêtres,
amarrer les cuves

Pendant : écouter les consignes des autorités
isoler les produits toxiques de la montée des eaux
couper l'électricité
ne pas aller chercher les enfants à l'école
ne téléphoner qu'en cas d'urgence
éviter les déplacements en voiture

Après : ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche
désinfecter, aérer et nettoyer les pièces

N° de la mairie : 05 65 47 44 59

Portable : 06 07 21 50 69 (M. NAUDAN Christian, Maire)

NUMEROS DES SECOURS

Sapeurs-pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

A partir d'un portable : 112

Plan Communal de Sauvegarde



STE EULALIE D'OLT

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
ARRETE MUNICIPAL APPROUVANT LE PCS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
TEXTES DE REFERENCES	7
LA LOI N° 2004-811 DU 13 AOUT 2004	7
LE DECRET N° 2005-1156 DU 13 SEPTEMBRE 2005	7
L'ARTICLE L 2211-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	7
L'ARTICLE L 2212 – 2 § 5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	7
L'ARTICLE L 2212-4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	7
LA LOI DE SECURITE CIVILE DU 22 JUILLET 1987.....	7
DESCRIPTION DE L'ALEA	8
ÉTAT DE PRE ALERTE	8
ETAT D'ALERTE	8
ZONES OU POINTS SENSIBLES	8
RAPPEL DE LA PROCEDURE DE DECLENCHEMENT DU PCS.....	9
CELLULE DE CRISE MUNICIPALE	12
FICHE ACTION.....	13
DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS.....	13
SECRETARIAT ET RELATIONS PUBLIQUES.....	14
CELLULE DE CRISE MUNICIPALE	15
LOGISTIQUE	15
POPULATION ET ECONOMIE.....	16
ANNUAIRES	17
ANNUAIRE DE CRISE	18
ANNUAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL.....	19
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE.....	20
ANNUAIRE « POPULATION A RISQUES »	21
MOYENS RECENSES	24
INTERVENANTS MEDICAUX :.....	25
HEBERGEMENT :	26
MOYENS MATERIELS	28

Préambule

Le Plan Communal de Sauvegarde est l'outil de gestion de crise. Il est destiné à être mis en œuvre immédiatement en cas de crise et doit aider à faire face aux accidents d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur le territoire communal.

Ce document opérationnel est destiné à aider la collectivité de STE EULALIE D'OLT dans le cadre d'une inondation ; il peut être utilisé

- soit comme plan principal dans la gestion d'une crise ne nécessitant pas l'intervention des services de l'Etat,
- soit comme plan d'accompagnement des plans départementaux ou nationaux

Ce document doit permettre de savoir où vous vous situez dans l'organisation de crise, de connaître les actions qui vous reviennent, de répartir les missions, d'adapter le dispositif à l'aléa et enfin de savoir comment les réaliser.

ARRÊTÉ N °7 MUNICIPAL DE RÉVISION DU PCS

Le maire de la commune de Sainte-Eulalie-d'Olt,

VU le code de la sécurité intérieure, et notamment l'article L 731-3, et les articles R 731-1 à R 731-10 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2211-1, L. 2212 – 1, L. 2212-2, L. 2212-4, L. 2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

VU le code de l'environnement, et notamment son article L. 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

CONSIDÉRANT que la commune de Sainte-Eulalie-d'Olt est susceptible d'être exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune,

ARRÊTE

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Sainte-Eulalie-d'Olt [approuvé le 23 février 2022 et annexé au présent arrêté, est révisé et est applicable à compter du 23 février 2022.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 4 : Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Aveyron (Service Interministériel de Défense et Protection Civiles),
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant du Groupement départemental de Gendarmerie et / ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint-Geniez-d'Olt
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie Saint-Geniez-d'Olt

Fait Sainte-Eulalie-d'Olt, le 23 février 2022.

Le Maire, Christian NAUDAN



Textes de références

Les textes suivants imposent au maire de mettre en œuvre un Plan Communal de Sauvegarde :

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004.

Selon l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, ou loi de modernisation de la sécurité civile, « le plan communal de sauvegarde fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population ».

Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005.

Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005, définit les modalités de mise en œuvre et le contenu minimum du Plan Communal de Sauvegarde.

L'article L 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Selon l'article L 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique ».

L'article L 2212 – 2 § 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Selon l'article L 2212 – 2 § 5 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire a : « le soin de prévenir , par des précautions convenables , et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires , les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature , tels que les incendies, les inondations , les ruptures de digues, les éboulements de terre et de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels , les maladies épidémiques ou contagieuses ,les épizooties, de pouvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu de provoquer l'intervention de l'administration supérieure » .

L'article L 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Selon l'article L 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit : «en cas de danger grave ou imminent , tel que les accidents naturels prévus au paragraphe 5 de l'article L 2212 – 2 , prescrire l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances . Il informe d'urgence le représentant de l'Etat dans le département et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites ».

La Loi de sécurité civile du 22 juillet 1987

Compte tenu des dispositions de la Loi de sécurité civile du 22 juillet 1987 et de l'article L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du pouvoir de police municipale, il est de la responsabilité du maire et des élus municipaux d'anticiper les risques éventuels et la conduite à tenir en situation de crise .

Description de l'aléa

État de pré alerte

L'état de pré alerte sur la commune de STE EULALIE D'OLT est calqué sur les événements qui surviennent en amont du Lot et plus particulièrement sur la Commune de ST GENIEZ D'OLT.

Mr le Maire (ou M. MARCHET Michel) se tient informé de la situation par des visites régulières des berges du Lot à ST GENIEZ D'OLT et par le suivi régulier sur le site Vigicrues et le niveau de montée d'eau à La station de St Laurent et Mende.

Etat d'alerte

A partir de ce moment, la surveillance va se porter sur la pile romaine située au milieu du Lot au niveau de l'église (Cf plan et photo ci-après) ; le risque devient fort dès qu'elle est recouverte. Mr le Maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde et active la cellule de crise.

Mr le Maire et Mr MARCHET Michel font le tour des secteurs exposés. Pompiers et gendarmerie viennent en appui pour informer la population. L'information de la population se fait de pair avec la commune de St GENIEZ D'OLT qui met à disposition un véhicule équipé de haut-parleurs afin de rappeler les consignes de sécurité.

Mr le Maire informe la préfecture de la situation.

Un pompier va être désigné Commandant des Opérations de Secours (COS) sous l'autorité du Maire, Mr Jean Marc COURTIAL ou son suppléant.

Zones ou points sensibles

Une fois la cellule de crise activée, un suivi de la situation va être mis en place.

Mr le Maire reste en relation avec la cellule de crise de ST GENIEZ D'OLT. Mme ALIQUOT Christiane sera chargée de prendre les renseignements, soit par téléphone soit par internet, de l'évolution des précipitations dans la partie amont du lot (ex : risque d'orage dit « cévenol » ou « Vidourlade »). Elle suivra aussi l'évolution de la crue à Mende pour anticiper sur la suite des dispositions à prendre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) prend la décision de fermer à la circulation la passerelle lorsque le niveau d'eau se situe à un mètre au-dessous du niveau de la chaussée de l'ouvrage ; le responsable de la logistique met en place des barrières interdisant l'accès à la passerelle avec un panneau « route barrée - inondation » notamment un en bordure de la RD 19.

La même signalisation sera mise en place au carrefour de la RD 988 et de la RD 597 E pour interdire l'accès au centre-ville par cette voie. Mais aussi sur les voies communales : embranchement rue Raynaldie et Pont de Tresque et au bout de la rue d'Aubuly (petit parking).

Deux postes de commandement peuvent être mis en place : un dit « fixe » au Centre de Secours à St Geniez d'Olt (par exemple) et un dit « mobile ou avancé » sur le terrain.

Rappel de la Procédure de déclenchement du PCS

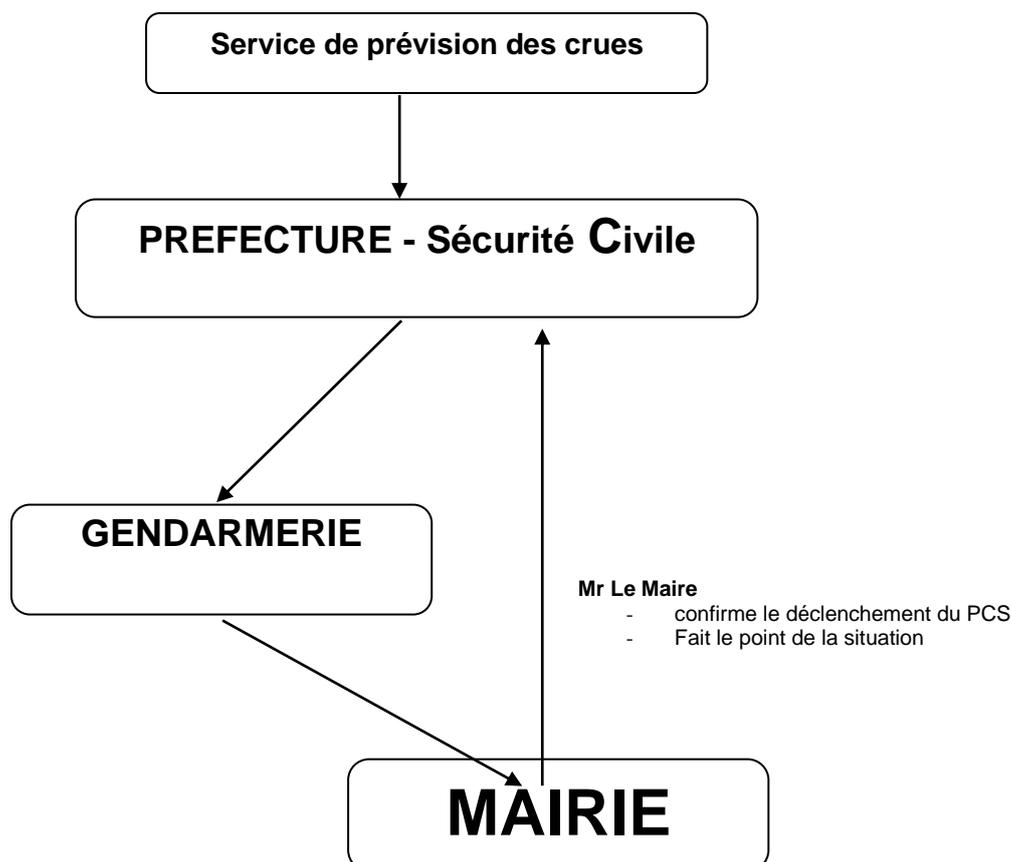
Après l'appel téléphonique de la gendarmerie de ST GENIEZ D'OLT précisant le risque :

Le PCS est déclenché de la propre initiative du Maire (ou de son représentant désigné) il doit en informer l'autorité préfectorale

Si le plan ORSEC est déclenché, l'autorité préfectorale déclenche systématiquement le PCS

Dès que le PCS est enclenché ou que le Maire a été informé de son déclenchement il active la cellule de crise.

Mr Le Maire ou son suppléant est le Directeur des Opérations de Secours (DOS)



Passerelle et pile romaine

SAINTE EULALIE D'OLT

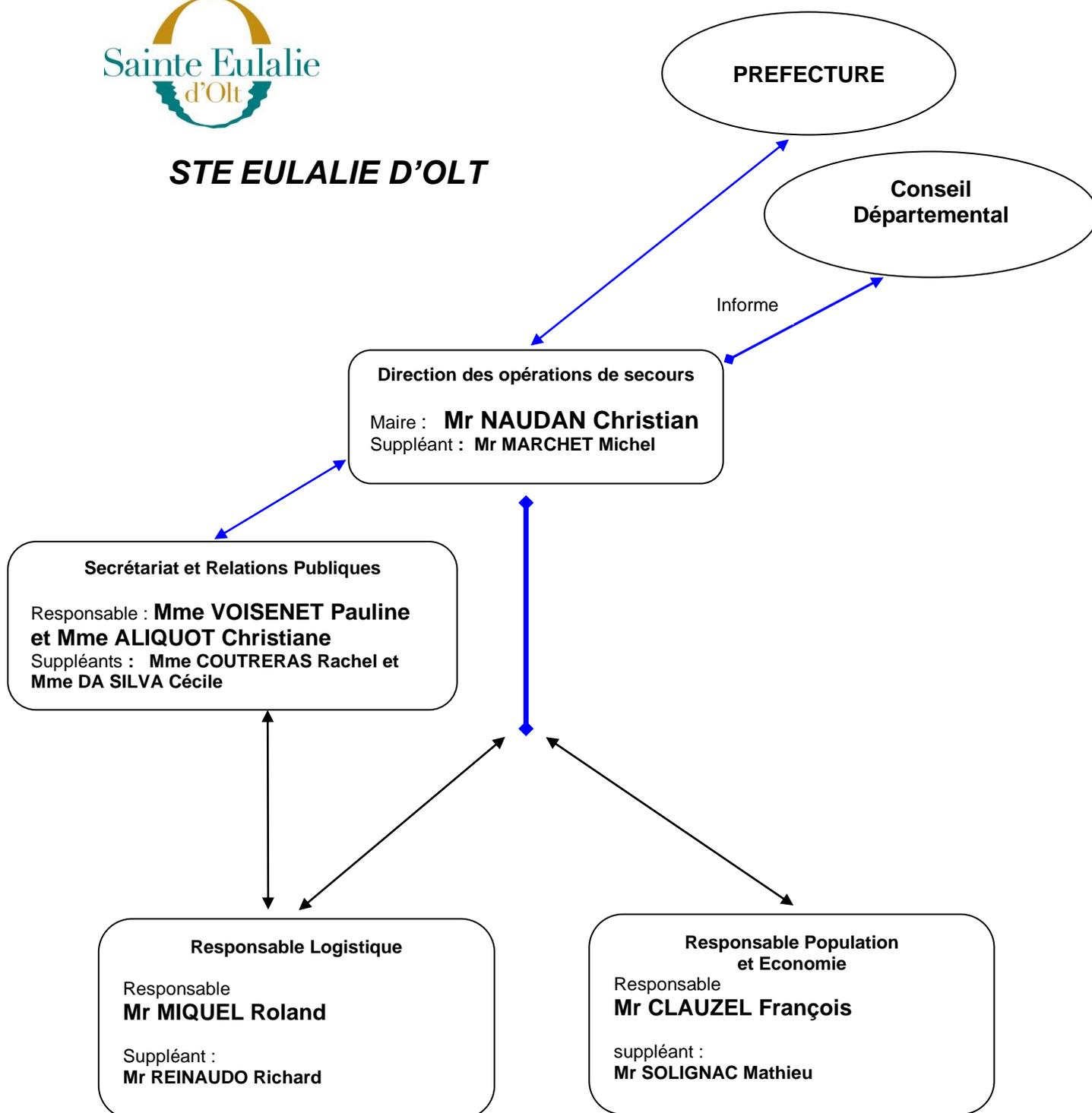
Extrait cadastral



Cellule de crise municipale



STE EULALIE D'OLT



Les coordonnées téléphoniques de tous les intervenants se trouvent dans l'annuaire ci-joint



STE EULALIE D'OLT

Cellule de crise municipale

Fiche action

Directeur des Opérations de Secours

Identité du Maire **Mr NAUDAN Christian**
 Identité du suppléant **Mr MARCHET Michel**

Le maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental par le Préfet .

Le PCS est déclenché

- ☛ de la propre initiative du maire ou de son suppléant. Il en informe l'autorité préfectorale.
- ☛ à la demande de l'autorité préfectorale notamment lorsque le plan ORSEC est déclenché.

Mr le maire active alors la Cellule de Crise Municipale en prévenant les responsables de chaque équipe et leur demande de se rendre au poste communal de commandement situé à la *Mairie de STE EULALIE D'OLT* .

Pendant la crise le maire doit

- ✓ Analyser la situation d'après les informations en sa possession
- ✓ Diriger, gérer et coordonner les moyens communaux engagés (et locaux privés)
- ✓ Prévoir le guidage des secours vers la zone sinistrée
- ✓ Aider à la régulation de la circulation
- ✓ Se tenir informé et rendre compte à la préfecture
- ✓ Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes et des sinistrés

Après la crise le Maire doit

- ✓ Coordonner les opérations de retour à la normale avec les services d'intervention
- ✓ Désactiver la Cellule de Crise Municipale
- ✓ Mobiliser les volontaires pour les opérations de nettoyage et de retour à la normale
- ✓ Aider les sinistrés : relogement, rétablissement des réseaux démarche d'indemnisation
- ✓ Réaliser un retour d'expérience avec la Cellule de Crise Municipale



STE EULALIE D'OLT

Cellule de crise municipale

Fiche action

Secrétariat et Relations Publiques

Identité des responsables : **Mme VOISENET Pauline et Mme ALIQUOT Christiane**
 Identité des suppléants : **Mme COUTRERAS Rachel et Mme DA SILVA Cécile**

L'équipe Secrétariat et Relations Publiques a un rôle de synthèse et de regroupement de toutes les informations. Elle permet de répondre au besoin d'informations sur les actions à mener.

Elle est sous l'autorité du Maire.

Au début de la crise l'équipe:

- ✓ est informée de l'alerte
- ✓ organise l'installation d'un poste de commandement et d'information.
(accueil téléphonique du public)
- ✓ ouvre une fiche de suivi des événements (main-courante)

Pendant la crise l'équipe

- ✓ informe le maire
- ✓ tient à jour la fiche de suivi des événements
- ✓ assure la frappe, le suivi et la transmission des documents
- ✓ assure le standard téléphonique
- ✓ diffuse l'alerte et l'information de la population (des entreprises, des écoles et des collèges)
- ✓ assure l'information de l'autorité préfectorale
- ✓ assure les relations avec les médias
- ✓ réalise au besoin les communiqués de presse
- ✓ assure l'information des responsables des lieux d'accueil

Après la crise l'équipe

- ✓ procède à un archivage des documents
- ✓ prépare le retour d'expérience gère au besoin les dons matériels (financiers ?)
- ✓ assure l'information de la population et des médias sur l'événement passé
(article dans le bulletin municipal)
- ✓ assiste les sinistrés dans le montage des dossiers d'indemnisation
- ✓ informe la population tous les deux ans, comme le prévoit le PPR.



STE EULALIE D'OLT

Cellule de crise municipale

Fiche action

Logistique

Identité du responsable **Mr MIQUEL Roland**
 Identité du suppléant **Mr REINAUDO Richard**

Le service Logistique est sous l'autorité du Maire.

Au début de de la crise

- ✓ Est informé de l'alerte
- ✓ Alerte l'ensemble des moyens humains nécessaires

Pendant la crise

- ✓ Coordonne les moyens humains et matériels
- ✓ Active les lieux d'accueil
- ✓ Fait acheminer le matériel communal sur la zone sinistrée (voire matériel, entreprises)
- ✓ Organise l'évacuation
- ✓ S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission
- ✓ Organise la prise en charge des sinistrés

Après la crise

- ✓ Informe les moyens humains engagés de la fin de la crise
- ✓ Assure la récupération du matériel mis à la disposition
- ✓ Fait un bilan d'utilisation du matériel
- ✓ Organise l'aide aux sinistrés : nettoyage, voiries, rétablissement des réseaux,.....
- ✓ Participe au retour d'expérience (débriefing)



STE EULALIE D'OLT

Cellule de crise municipale

Fiche action

Population et Economie

Identité du responsable **Mr CLAUZEL François**

Identité du suppléant **Mr SOLIGNAC Mathieu**

Au début de de la crise

- ✓ Est informé de l'alerte
- ✓ Définit la chronologie d'évacuation de la population en liaison avec la cellule logistique
- ✓ Définit et gère les sites d'accueil
- ✓ Recense les moyens effectifs de restauration

Pendant la crise

- ✓ S'assure de l'information de l'ensemble de la population sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (évacuation)
 - personnes handicapées et personnes isolées
 - résidences secondaires
- ✓ Assure l'approvisionnement des habitants en eau potable
- ✓ Assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- ✓ Met en place une équipe pour la distribution d'eau et de repas.

Après la crise

- ✓ Préviens toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- ✓ Participe au retour d'expérience (débriefing)
- ✓ Fait le bilan des actions menées



STE EULALIE D'OLT

Annuaire

Annuaire de crise

Téléphone

Préfecture

Standard	05 65 75 71 71
Directeur de cabinet	05 65 75 72 00
SDIPC (Service Interministériel De Protection Civile)	05 65 75 71 40

Conseil Départemental

Standard	05 65 75 80 00
Direction des Services Techniques Route	05 65 68 76 76
Subdivision Nord	05 65 51 13 30
N° 24/24 permanence réservé élus et administrations	05 65 76 56 45

SDIS le 18

Service Départemental d'Incendie et de Secours	05 65 77 12 18
Centre de Secours St GENIEZ d'Olt	05 65 47 53 77

Gendarmerie CORG

Centre Opérationnel de Recherche de la Gendarmerie Siège du 17 ou du 112	05 65 73 70 11
Délégation Militaire	05 65 75 58 10
Gendarmerie St GENIEZ D'Olt : bureau	05 65 70 40 08
: portable patrouille	06 19 85 94 41
Gendarmerie St CHELY D'Aubrac : bureaux	05 65 51 10 95
: portable patrouille	06 07 64 55 37

Service de Prévision des Crues

SPC Tarn-Lot (standard DDE 82 horaires ouverture public)	05 63 22 23 24
Serveur vocal de surveillance des crues	0 820 10 01 10
Identifiant numérique Mende : 522	
Identifiant numérique St Laurent d'Olt : 521	

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
www.meteofrance.com/vigilance
www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr

Medias

Totem	05 65 71 33 30
France 3 Rodez	05 65 73 33 12
La Dépêche du Midi	05 65 68 15 71
Midi Libre	05 65 75 56 46
Centre Presse	05 65 77 78 67

Annuaire du Conseil Municipal

STE EULALIE D'OLT

NOM / PRENOM	TEL FIXE	TEL PORTABLE	E-Mail	Disponibilité Oui / Non
NAUDAN Christian -MAIRE	05 65 70 41 41	06 07 21 50 69	naudan.christian@orange.fr	<u>OUI</u>
MARCHET Michel - 1er adjoint		06 08 91 23 39	michel.marchet@gmail.com	<u>OUI</u>
DOMERGUE Pauline - 2ème adjoint	0565714214	06 73 85 06 15	pauline.domerque@gmail.com	<u>OUI</u>
MIQUEL Roland - 3ème adjoint		06 52 96 10 56	roland.miquel@gmail.com	<u>OUI</u>
ALQUOT Christiane	05 65 70 48 99	06 70 21 50 16	christianealiquot@gmail.com	<u>OUI</u>
CLAUZEL François	05 65 70 48 20	06 87 94 74 90	francois.clauzel0574@orange.fr	<u>OUI</u>
COUTIAL Romain		06 60 29 03 87	romain.courtial12@gmail.com	<u>OUI</u>
COUTrERAS Rachel		06 35 53 82 33	rachel.coutreras@sfr.fr	<u>OUI</u>
DA SILVA Cécile	09 67 21 96 45	06 16 71 93 38	cecile.das12@gmail.com	<u>OUI</u>
REINAUDO Richard		06 52 65 99 66	reinaudorichard@wanadoo.fr	<u>OUI</u>
SOLIGNAC Mathieu		06 21 98 26 69	mathieu.solignac@gmail.com	<u>OUI</u>

Personnel administratif et technique

STE EULALIE D'OLT

Qualité	NOM / PRENOM	PORTABLE	TELEPHONE	P.A.	P.T.	ACTIVITE	Disponibilité Oui / Non
Mme	TARROUX Fabienne	0637284737	05 65 44 52 11	X		Secrétaire mairie	oui
Mr	LADET Daniel	06 48 23 27 27 ou 06 86 94 37 73	05 65 44 29 94		X	Employé technique	oui
Mr	BENEL Thierry	06 04 03 02 08					
	MAIRIE Téléphone		05 65 47 44 59				
	MAIRIE Mail					ste.eulalie@wanadoo.fr	

Annuaire « Population à risques »

STE EULALIE D'OLT

NOM	PRENOM	TELEPHONE	ADRESSE	locataire	Résidence	
					principale	secondaire
CAMBOULAS	CLAUDINE	05 65 47 58 43	1 RUE DE LA GRAVE		X	
CAMPING	LA GRAVE	05 65 47 44 59	LA GRAVE			
LOCAL TECHNIQUE	MAIRIE	05 65 47 44 59	LA GRAVE			
VIALARD	Gaetan	06 35 50 48 78	LA GRAVE	X	X	
ESCOFFIER	JEAN MICHEL	04 42 54 19 54	LA GRAVE			X
LOUSTALET	FRANCK	05 65 67 20 55	RUE DE LA GRAVE			X
BONNIEUX	MARCEL	05 65 47 42 32	RUE DE LA GRAVE		X	
ROINNE – RENARD	ANNE MARIE	05 65 52 75 58	RUE DE LA GRAVE		X	
SOLIGNAC	Sébastien		RUE DE LA GRAVE	X	X	
VAXELAIRE	JEAN-MARC	06 34 56 55 42	PASSAGE DE BUDEL			X
MOULET	CATHERINE	06 11 09 38 47	PASAGE DE BUDEL	X	X	
LO PRESTI	SONIA	03 27 40 17 07	PASSAGE DE BUDEL			X
AUSTRUY	JEAN	05 65 46 90 55	PASSAGE DE BUDEL			X
DUCHATEL LINDA	01 49 63 92 57	05 65 47 42 55	PASSAGE DE BUDEL			X
DUMAS COLETTE	DUMAS GINETTE	05 65 47 50 89	RUE DE LA PIOLE			X
CANITROT	BERNARD	05 65 69 37 10	PASSAGE DE BUDEL			X

CHANNAUX	PATRICK	05 62 62 52 18	RUE DE LA PIOLE			X
VALETTE ROGER	CARRIE MICHELLE	05 65 47 48 79	PLACE DE L EGLISE			X
MUSEE MAIRIE	MAIRIE	05 65 47 44 59	PLACE DU SOL DE LA RENTE			
GAROT PASTORI	CATHERINE	05 65 7046 27	PLACE DU SOL DE LA RENTE		X	
BERNIE	MAURICE	05 65 47 50 05	RUE DE LA TRAVERSE		X	
CABOCHE et DE FALCO	Marc et Christine	06 95 70 23 44	RUE DE LA TRAVERSE	X	X	
MENIELLO						
PEGORIER	FRANCIS	05 65 70 43 98	RUE DEL CAGAYROL		X	
GOUMONT PIERRE	DENIS	05 65 47 41 05	RUE DE LA TRAVERSE			X
ALEXANDRE Laurent RESTAURANT	05 65 47 45 85	06 88 84 52 65	RUE DE LA TRAVERSE		X	
REY DENISE	FLORENCE	06 85 56 16 07	RUE DE LA TRAVERSE			X
PERETTI	CHRISTIAN		RUE DE LA TRAVERSE			X
Locataire	BONNIEUX MARCEL	05 65 47 42 32	RUE D AUBULY	X	X	
VAYLET	FRANCOISE	05 65 70 42 74	RUE DU PONT DE TRESQUE		X	
VEZIE	Martine		RUE DU PONT DE TRESQUE		X	
VEZIE	THIERRY	05 65 47 54 33	RUE DU PONT DE TRESQUE		X	
VEZIE ALAIN	05 65 47 42 37	05 65 52 75 17	RUE DU PONT DE TRESQUE			X
KIOWSKI FRANCK	05 65 78 60 08	06 08 54 07 95	RUE DU PONT DE TRESQUE		X	
MERCADIER Céline			RUE DU PONT DE TRESQUE			x
LASMAYOUX	CASIMIR	04 93 32 60 38	RUE DU PONT DE TRESQUE			X

CHRISTOPHEL	Brice	06 19 66 40 46	PASSAGE DE BUDEL	X	X	
BESSIERE	BLANDINE	05 65 70 45 49	RUE DU PRESOIR		X	
GILY ALAIN 04 93 42 51 93	06 12 81 60 90	06 16 42 71 86	RUE DU PRESOIR			X
ROZEN Simon	06 13 35 35 41	06 81 12 27 68	RUE DU PONT DE TRESQUE			X
GONTIER Thierry						



STE EULALIE D'OLT

Moyens recensés

STE EULALIE D'OLT**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE****Intervenants médicaux :**⇒ **Docteurs : 3966*** Dr Jean-Marc **ROZIERES*** Dr Stéphanie **ROBERT**

Rue Rivié ST GENIEZ 'OLT

05 65 47 46 06

⇒ **Infirmières :*** **Centre de soins** infirmiers

05 65 70 48 56

avenue d'Espalion ST GENIEZ 'OLT

* Mme Isabelle **MARCO**

05 65 72 17 93

15 place du Général de Gaulle ST GENIEZ 'OLT

*Mme Claire **BADOC**

05 65 69 88 92

*Mme Sophie **DURAND**

05 65 58 84 60

⇒ **Ambulances :*** ambulances **Andrieu**

05 65 47 51 26

1 place du Gal de Gaulle ST GENIEZ 'OLT

* ambulances **Gasquet**05 65 70 40 15 ou 06 08 09 61 77 ou 06 80 65 68 12

3 place du Marché ST GENIEZ 'OLT

* **ALLIANCE** Ambulances

05 65 70 47 77

8 rue du Commerce ST GENIEZ 'OLT

⇒ **Hôpital :**

* Rue Rivé

05 65 67 60 00

L'hôpital de St GENIEZ d'OLT est équipé d'un groupe électrogène qui lui permet d'être autonome en cas de coupure d'électricité. Le directeur de l'hôpital précise qu'il peut mettre à disposition une salle pour installer la cellule de crise

STE EULALIE D'OLT**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE****Hébergement :****Salle animation à Sainte Eulalie d'Olt****Village de vacances « LA CASCADE »**

06 88 84 52 65

La commune de ST EULALIE D'OLT se trouve approximativement à 1Km en aval de ST GENIEZ D'OLT. En cas de crise (inondation) les deux communes ont des situations similaires. Les éléments ci-dessous correspondent à la fiche d'hébergement figurant sur le PCS de la commune de ST GENIEZ D'OLT.

Ecole Publique Les Marmousets 05 65 47 47 75
10 rue Serpantié
(équipée d'une cuisine et d'une cantine)

Collège Public Denis Puech 05 65 47 45 50
12 rue Serpantié

Ecole Privée Sainte-Marie 05 65 70 42 58
rue du Cours
(équipée d'une cuisine et d'une cantine)

Camping Municipal La Boissière 05 65 70 40 43
 route de Pomayrols
 * 95 bungalows et mobil-home pour une capacité de 300 lits + environ
 700 lits sous tentes

Village de Vacances Goélia 05 65 42 05 72
 La Falque
 * 750 lits

Village de Vacances Les Clédelles 05 65 47 45 72
 rue Rivié
 * 32 maisons pour une capacité de 180 lits

Centre d'Hébergement « LA CASCADE » 05 65 42 05 72
 route de Pomayrols
 * 60 lits

Château Ricard 04 92 84 00 00
 * 110 lits

Couvent de l'Union 05 65 70 42 50
 rue Frayssinous
 * 40 lits

Salle Polyvalente
 avenue d'Espalion

Gymnase
 route des Monts d'Aubrac

HOPITAL 05 65 67 60 00
 Rue Rivié
 220 lits

STE EULALIE D'OLT**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE****Moyens matériels**

La liste des véhicules et matériels ci-dessous se trouve dans le local technique de la mairie de STE EULALIE D'OLT

Véhicules

1 Tracteur avec godet FIAT	1696 MX 12
1 Camion Renault B80	1447 PA 12

Matériels

- 2 tronçonneuses
- 2 débroussailleuses
- 1 perceuse et 1 visseuse
- 2 pelles et 1 pelle à neige
- 1 râteau et 1 râteau à feuille
- 2 fourches
- 2 balais
- 2 pioches
- 1 masse
- 1 brouette
- 1 grande échelle double et 1 échelle de 3 M
- 1 escabeau
- 1 caisse à outils
- 1 barre à mine
- 1 karcher
- 1 clef à vanne
- 1 détecteur à métaux

Liste des agriculteurs et des entreprises implantées sur la commune

Mr ALIQUOT François 05 65 70 48 99
 Scierie
 Route d'Espalion
 1 Manitou

Mr CLAUZEL François 06 87 94 74 90
 Agriculteur
 Route de la Traverse
 1 Tracteur

Mr VEZIE Thierry 05 65 47 54 33
 Agriculteur
 Rue du pont de Tresque
 1 Tracteur avec pelle ou remorque

Mr MERCADIER Patrick 05 65 69 53 92
 Agriculteur
 Rue du Pont de Tresque
 1 tracteur

Mr SOLIGNAC Mathieu 06 21 98 26 69
 Le Bousquet
 1 tracteur avec pelle

Méca d'Olt 09 66 98 51 76
 La Vabre
 Réparation de matériels agricoles

Entreprises de proximité

SARL CONTE 05 65 47 44 39
 Parc artisanal
 12130 PIERREFICHE

